



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE - BUDGET PRIMITIF 2026

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, le budget primitif 2026 est présenté au regard des résultats prévisionnels de l'exercice 2025 et des orientations budgétaires retenues par le syndicat.

Le budget 2026 s'inscrit dans un objectif de continuité du service public, de maîtrise des équilibres financiers et de poursuite des opérations d'investissement engagées, tout en maintenant la participation des membres à un niveau stabilisé.

I. Orientations générales du budget 2026

Le budget primitif 2026 intègre les principaux éléments suivants :

- la prise en compte de la convention de délégation de service public relative à l'exploitation de la ligne aérienne Brive-Paris (Orly), ainsi que les participations des collectivités délégantes ;
- une participation à la régie personnalisée fixée à **900 000 €** pour l'exercice 2026 ;
- la poursuite des travaux de création d'une voie d'accès à la zone d'activités et de viabilisation des lots, suite à l'attribution du marché, pour un montant d'opération restant estimé à **563 000 €** ;
- le lancement de l'adaptation du taxiway du parking Bravo, opération dont l'estimation initiale a été établie à **100 000 €** ;
- l'inscription des crédits liés :
 - aux études d'aménagement des lots de la zone d'activités comprenant deux bâtiments et une aire de démantèlement d'avions, pour un montant de **800 000 €** ;
 - aux études relatives à la création d'un taxiway et d'aires de stationnement avions, pour un montant de **108 000 €** ;
- une enveloppe de **30 000 €** destinée au renouvellement des équipements relevant de la compétence du syndicat.

II. Équilibre général du budget

Section d'investissement

Dépenses

Nature	Montant (€)
Remboursement du capital de la dette	1 004 795,75
Installations générales, agencements et aménagements	1 604 204,00
Résultat reporté 2025 (001)	776 365,18

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20260313-2026-8-AR
Date de télétransmission : 13/03/2026
Date de réception préfecture : 13/03/2026

Date de publication : 16/03/2026

Nature	Montant (€)
Restes à réaliser 2025	685,50
Mouvements d'ordre liés aux avances	302 000,00
Total dépenses	3 688 050,68

Recettes

Nature	Montant (€)
Amortissements	87 000,00
Mouvements d'ordre liés aux avances	302 000,00
Affectation du résultat 2025	777 050,68
Emprunt d'équilibre	1 604 000,00
Virement de la section de fonctionnement	918 000,00
Total recettes	3 688 050,68

L'écart entre le résultat reporté et l'affectation du résultat correspond à l'intégration des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Section de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **5 774 567,48 €** et se répartissent principalement comme suit :

- Charges à caractère général : **86 000 €**
- Charges de personnel (mise à disposition) : **40 000 €**
- Autres charges de gestion courante : **4 061 100 €**, comprenant notamment :
 - participation à la régie personnalisée : **900 000 €**
 - financement de la ligne aérienne Brive-Paris : **3 157 600 €**
- Charges financières : **496 467,48 €**
- Dotations aux provisions : **86 000 €**
- Virement à la section d'investissement : **918 000 €**
- Dotations aux amortissements : **87 000 €**

Recettes

Les recettes de fonctionnement, équilibrées à **5 774 567,48 €**, comprennent :

- Résultat reporté : **991 067,48 €**
- Dotations et participations : **4 533 500 €**
- Autres produits de gestion courante : **250 000 €**

III. Participation des collectivités

Le financement du budget repose majoritairement sur les participations des collectivités membres et partenaires institutionnels, permettant d'assurer la continuité des missions du syndicat et le financement du service aérien ainsi que des équipements structurants.

IV. Évolution de la dette

Au 1er janvier 2026, le capital restant dû s'établit à **14 803 288,40 €**.

	Montant (€)
Capital restant dû au 01/01/2026	14 803 288,40
Remboursement du capital en 2026	1 004 795,75
Capital restant dû au 31/12/2026	13 798 492,65

L'encours de dette poursuit ainsi sa diminution conformément à la trajectoire financière du syndicat.

Dans le cadre de l'équilibre du programme d'investissement 2026, le recours à un emprunt prévisionnel de **1,604 M€** est inscrit au budget, selon les conditions de marché constatées en janvier 2026.

V. Conclusion

Le budget primitif 2026 traduit la volonté du syndicat de :

- garantir la continuité du service public aérien ;
- poursuivre le développement de la zone d'activités ;
- maintenir un niveau d'investissement tout en maîtrisant l'endettement ;

Le budget primitif 2026 est présenté en équilibre réel, tant en fonctionnement qu'en investissement.